

# Revenu minimum garanti : trois études de cas



**IRIS**

Institut de recherche  
et d'informations  
socio-économiques

Eve-Lyne Couturier,  
chercheure



# INTRODUCTION

---

Revenu minimum garanti, revenu de citoyenneté, allocation universelle, revenu d'existence... L'idée d'assurer un revenu inconditionnel de base à l'ensemble de la population porte plusieurs noms, mais est également déclinée de plusieurs manières par les différents groupes qui en font la promotion. Bien qu'il soit rare de voir un sujet faire consensus entre des gens se retrouvant très à droite et très à gauche dans le spectre idéologique, on pourrait dire que c'est ici le cas. Cependant, il est important de noter que, même si une certaine gauche et une certaine droite recommandent d'offrir un revenu minimal à tous les membres d'une société, leurs manières d'organiser cette offre, et les raisons qui la sous-tendent, diffèrent grandement. De plus, si les deux camps reconnaissent des limites aux différents programmes de dernier recours qui existent présentement, tant dans leur gestion que dans leur efficacité, ils ne s'accordent pas sur les objectifs à atteindre. Cette brochure se propose d'explorer le sujet<sup>1</sup>.

En ce moment, pour offrir un soutien financier de base aux plus pauvres de nos sociétés, les gouvernements privilégient généralement un ensemble de programmes interconnectés qui répondent à des besoins spécifiques des populations concernées. En choisissant cette voie, on ne cherche pas simplement à empêcher que les plus pauvres sombrent dans l'indigence, mais également à encourager certains comportements. Ainsi, les premiers programmes d'assistance sociale au Québec étaient limités aux mères nécessiteuses qui répondaient à un ensemble de critères moraux. Pour avoir droit à une aide financière, il fallait donc « [offrir], à la satisfaction de l'Office, des garanties raisonnables d'habileté à donner à [leurs] enfants les soins d'une bonne mère »<sup>2</sup>. Si on ne juge plus les personnes les plus pauvres selon leur moralité, l'État cherche encore à influencer les comportements qu'il faut adopter. C'est le cas par exemple lorsqu'on adresse sélectivement l'aide financière de dernier recours aux gens « aptes » et « inaptes » au travail. Plusieurs prestations sont également assujetties d'office à des dépenses particulières. Dans d'autres cas, c'est en participant à des programmes d'employabilité, en démontrant avoir recherché un emploi ou en attestant avoir effectué du bénévolat que l'on devient admissible aux montants requis. Tels que conçus, les programmes de soutien peuvent alors devenir rapidement complexes, lourds et tendre à imposer aux prestataires la responsabilité de prouver leur admissibilité (en attestant de leurs revenus et de leurs sources, du montant de leur loyer, de leur accès ou non à des économies, etc.). Les groupes de défense des droits des personnes assistées sociales dénoncent également la stigmatisation liée au fait de devoir demander de l'aide financière de dernier recours et le poids de la preuve de la pauvreté qui pèse sur les prestataires avant de leur verser les montants nécessaires pour répondre à leurs besoins de base<sup>3</sup>. Le revenu minimum garanti est une solution qui, entre autres avantages, satisferait à ces critiques en simplifiant l'aide financière et en réduisant le contrôle des dépenses faites avec ces revenus offerts par l'État.

Plusieurs modèles théoriques de revenu minimum garanti existent déjà. Ils répondent de différentes manières aux problèmes actuels et sont l'objet de diverses critiques. Dans cette brochure, nous proposons d'en aborder deux : l'impôt négatif et le revenu de base. Certains projets pilotes, mis en place à différentes époques et dans divers pays, nous permettent d'analyser l'impact d'une application concrète de ces modèles. Nous avons choisi d'en présenter trois au chapitre 4 : le BIG (Basic Income Grant) en Namibie, l'Alaska Permanent Fund Dividend aux États-Unis et le Mincome au Manitoba. Avant d'entrer dans le vif du sujet, une définition des termes s'impose. Pour bien comprendre ce qui sous-tend ce type de programme social, nous exposerons d'abord les principes philosophiques et politiques qui fondent ce concept sous sa forme contemporaine.



# 1. ORIGINE ET PERTINENCE DU REVENU MINIMUM GARANTI

---

L'idée d'offrir les moyens de subsistance à tous les membres d'une communauté remonte au moins au XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, dans son *Utopie*, Thomas More suggère qu'au lieu de pendre les voleurs pour essayer de réduire les larcins, il serait plus efficace de régler le problème à sa source, soit d'éliminer le « besoin » de voler pour se nourrir en donnant les moyens de subsistance à tous et toutes : « ne vaudrait-il pas mieux assurer l'existence à tous les membres de la société, afin que personne ne se trouvât dans la nécessité de voler d'abord et de périr après ? »<sup>4</sup> Depuis, plusieurs analystes ont étudié cette question. Notons par exemple Thomas Paine, un intellectuel ayant participé à la fois aux révolutions américaine et française, qui notait dans son texte *Agrarian Justice*<sup>5</sup> que la propriété privée de la terre limitait la possibilité pour l'ensemble de la population de posséder ses moyens de subsistance. Il suggérait donc de faire payer aux propriétaires une taxe qu'il serait ensuite possible de redistribuer aux paysans en compensation au droit à la terre qu'ils perdaient du fait de la propriété privée. Il ne s'agissait ainsi pas de « charité », mais bien d'un dédommagement.

Au XX<sup>e</sup> siècle, le concept du revenu minimum continue d'inspirer en tant que politique sociale. Lord Beveridge, père pour certains du concept d'État providence, choisit une autre approche, dont s'inspireront de nombreux pays. Sans proposer de donner à l'ensemble de la population un revenu garanti sans contrepartie, il est l'un des premiers à reconnaître qu'il est du devoir de l'État d'offrir des conditions minimales d'existence à l'ensemble de la population. Ce filet social permettra selon lui de non seulement réduire la pauvreté, mais également d'avoir un impact positif sur les indicateurs de santé, d'éducation et de productivité<sup>6</sup>. Au moyen de cotisations salariales, il propose de dégager des fonds permettant d'offrir des prestations en cas de perte d'emploi, de maladie, de vieillesse ou d'autres situations limitant la possibilité de travailler. Le modèle beveridgien propose ainsi un contrat social dans lequel chaque citoyen ne a une responsabilité : celle de travailler, ou du moins de s'efforcer de trouver un emploi. Plusieurs programmes sociaux d'inspiration beveridgienne cherchent ainsi à impulser certains types de comportement par l'offre de contreparties. Comme nous le verrons plus tard, les programmes de revenu minimum garanti cherchent à dépasser ce modèle en unifiant de nombreux programmes particuliers.

Aux États-Unis, plusieurs groupes se penchent aussi sur ce type de mesures. Milton Friedman propose l'impôt négatif, une simplification extrême du système de taxation qui permettrait du même coup de garantir un certain niveau de revenu. Nous étudierons de plus près ce modèle au chapitre 3. À la fin des années 1960, plus de mille économistes exigent de concert du gouvernement américain la mise en place d'un système inspiré de la formule du revenu minimum garanti. Cette pétition mène à l'élaboration du Family Assistance Plan. Initié par un sénateur démocrate et présenté en Chambre par le président Nixon, le programme est appuyé par une large majorité de la Chambre des représentants, mais rejeté ensuite par le Sénat, puis oublié à la suite des scandales politiques entourant la fin du mandat de Nixon. Malgré tout, certains projets pilotes ont alors été mis en place aux États-Unis pour évaluer l'impact d'un revenu minimum garanti sur la productivité, sur la structure familiale et sur divers autres indicateurs socio-économiques. Malgré des résultats assez positifs, ces projets sont restés sans suite, faute de volonté politique.

En France, cette idée a été portée entre autres par le philosophe André Gorz. Pour lui, il est important d'éviter que la vie soit totalement sous l'emprise du travail rémunéré, source d'aliénation. Il va jusqu'à proposer l'abolition du salariat au nom d'une disjonction souhaitée entre le temps de travail et la seule production d'utilité concrète. La production de valeur deviendrait plutôt liée à l'imagination et à l'intelligence. En effet, selon Gorz, « bien que le temps de travail ait cessé d'être la mesure de la richesse créée, il reste encore la base sur laquelle sont assis les revenus distribués et le gros des sommes redistribuées et dépensées par l'État<sup>7</sup> ». Il ouvre la porte à une société différente que pourrait permettre un revenu garanti non pas minimal, mais *suffisant* :

[...] où la nécessité du travail ne se fait plus sentir comme telle parce que chacun, dès l'enfance, y est sollicité par et entraîné dans un foisonnement d'activités artistiques, sportives, technoscientifiques, artisanales, politiques, philosophiques, écologiques, relationnelles, coopératives; où des moyens de production et d'autoproduction sont accessibles à tous à toute heure, comme le sont déjà les banques de données et les moyens de télétravail; où les échanges sont principalement des échanges de connaissance, non de marchandises, et n'ont donc plus besoin d'être médiés par l'argent [...]<sup>8</sup>

À l'opposé de cet idéal se profile la société contemporaine où, bien que la productivité augmente, bien que l'on réussisse à fabriquer plus de choses avec moins de temps et de ressources, bien que les services offerts soient de plus en plus efficaces, on assiste à une concentration de la richesse entre les mains d'une petite part de la population pendant que les salaires de la majorité stagnent<sup>9</sup>. Ainsi se trouvent d'un côté ceux qui profitent des fruits de la croissance et de l'autre, ceux qui travaillent pour eux dans des emplois de moins en moins liés à la production, mais de plus en plus dans le service aux individus les plus fortunés.

## Pourquoi instaurer le revenu minimum aujourd'hui ?

Différentes sociétés jugent différemment le succès ou l'échec de mesures sociales. Dans la société capitaliste, notre relation au travail, et d'autant plus au travail rémunéré, est jugée comme un aspect fondamental de définition de l'individu<sup>10</sup>. Les politiques sociales sont donc évaluées à l'aune de leur capacité à réduire à la fois les inégalités produites par le marché et la dépendance aux dites mesures. Ainsi, une mesure sociale efficace en serait une qui serait utilisée de manière temporaire, par exemple l'assurance emploi, les prestations parentales ou les prêts et bourses. Celles-ci s'adressent à une population particulière, pendant une période précise de leur vie, et on s'attend à ce que les personnes qui en sont les bénéficiaires puissent contribuer avec leurs taxes et impôts futurs (ou passés) à leur pérennité. L'intégration à la société par le travail est également un critère important pour juger du succès de plusieurs programmes sociaux. On reproche parfois à cette vision de l'assistance de surestimer le salariat dans l'évaluation de l'utilité sociale, excluant ainsi le travail domestique et le bénévolat. La préservation de la cohésion sociale est, selon ces critiques, également un objectif à atteindre ou à maintenir. Toutefois, ce dernier critère est plus flou à évaluer puisqu'il exige que l'on définisse un modèle social idéal. Ainsi, si aux États-Unis un choix a été fait de privilégier les parents majeurs et mariés, le Québec a préféré ne faire aucune distinction sur l'état marital des familles dans le besoin, et même d'offrir plus d'assistance aux familles monoparentales.

Par ailleurs, un des dangers à éviter dans les programmes de lutte à la pauvreté est ce qu'on a appelé la « trappe à pauvreté », c'est-à-dire le risque qu'une personne pauvre ne trouve plus aucun avantage

financier à travailler quand les montants gagnés sont totalement déduits de ses prestations de dernier recours. Pour identifier cette trappe, on utilise comme critère le taux effectif marginal d'imposition (TEMI), c'est-à-dire l'imposition effective du dernier dollar gagné, compte tenu des changements de prestations, de taxation ou de palier d'imposition. Alors qu'on parle souvent des taux d'imposition des contribuables les plus riches, avec un TEMI de 42,4 %<sup>11</sup>, on oublie souvent que pour les plus pauvres, il existe certaines situations où le taux marginal est de 100 %, donc où chaque dollar gagné est reversé dans son entièreté à l'État<sup>12</sup>. Au Québec, les prestataires d'aide sociale ont droit à 200 \$ supplémentaires sans pénalité, et au-delà de ce moment chaque dollar supplémentaire est retiré à 100 % de la prestation jusqu'à épuisement de celle-ci. Afin de contourner le problème, les gouvernements successifs ont mis en place des programmes de subventions salariales qui permettent de bonifier les salaires des prestataires<sup>13</sup>. Ceci permet donc à des employeurs d'engager à rabais (et pendant une période limitée) les personnes concernées. Toutefois, une personne souhaitant travailler à temps partiel ou dans un emploi non admissible se retrouve coincée par un TEMI trop élevé.

Des deux côtés du spectre politique, on suggère donc la stratégie du revenu universel pour résoudre le problème de la pauvreté. Pour les auteurs plus à droite, on vise surtout une réduction de la bureaucratie et un retrait de l'État des choix budgétaires des ménages. Les montants fixes donnés à l'ensemble de la population laissent chaque personne libre de dépenser rationnellement selon les besoins qu'elle jugera prioritaires. À gauche, la possibilité de garantir un minimum vital permettant une vie digne est vue comme l'avantage principal d'un tel programme, mais on prédit également des impacts positifs d'une telle mesure sur les indicateurs de santé, de richesse, d'instruction et d'emploi.

Les différents concepts de revenu minimum garanti reviennent à la mode également pour répondre à la situation économique complexe dans laquelle les dernières crises financières nous ont laissés. Comme l'expliquait Gorz, le monde du travail a changé de structure, laissant de nombreuses personnes dans la pauvreté, même en travaillant à temps plein. Les salaires stagnent et l'écart se creuse entre les riches et les pauvres. C'est dire que la mise en place d'un régime qui tente d'aider financièrement l'ensemble de la population, et non seulement les personnes ou ménages les plus pauvres, pourrait bénéficier à toute la société. Notons par exemple que le travail au noir deviendrait moins attrayant puisque l'obtention de revenus supplémentaires n'aurait pas d'impact sur les prestations, ce qui permettrait de percevoir des cotisations et de l'impôt sur des sommes qui échappent présentement à l'État. La question du revenu minimum garanti dépend cependant de l'existence de revenus décents pour l'ensemble de la population<sup>14</sup>. Dans sa thèse de doctorat, la sociologue Marie-Pierre Boucher note que « [le revenu minimum garanti] favorise la libéralisation des relations de travail sous le prétexte de la présence d'un filet de sécurité »<sup>15</sup>. Si cet effet est désiré par la droite économique, les progressistes parlent plutôt d'un effet pervers de la mesure qu'il faut éviter. Ces derniers veulent donc conserver des normes minimales du travail, ainsi que des services publics gratuits et de qualité. Toutefois, comme ils s'inscrivent eux aussi dans le système économique actuel, l'écart entre le seuil de pauvreté et la prestation de base demeure afin d'encourager au travail, toujours présenté comme vecteur d'inclusion sociale. Le revenu minimum garanti vient en quelque sorte socialiser la responsabilité de la survie des gens ayant un emploi et, ce faisant, il épargne cette responsabilité aux employeurs, socialisant une fois de plus les risques alors que les profits, eux, restent bien privés.

Dans le chapitre suivant, nous présenterons une définition générale du concept même de revenu minimum garanti, pour ensuite aborder des exemples d'applications concrètes.

## 2. REVENU MINIMUM GARANTI : DÉFINITION GÉNÉRALE

---

Comme nous l'avons vu en introduction, il existe plusieurs termes pour parler de revenu minimum garanti, et chacun met l'accent sur une ou des composantes clés de ce concept. Toutefois, malgré ces différences d'aspects, on trouve tout de même plusieurs critères semblables pour l'ensemble des expressions et modèles proposés. En voici quelques-uns, que nous comparerons aux programmes généraux d'aide financière de dernier recours :

### Admissibilité

---

Les programmes de revenu minimum garanti s'inscrivent tous dans une logique où l'ensemble de la population est admissible, bien qu'une prestation ne soit pas nécessairement versée à toutes les personnes ou à tous les ménages participant au programme (voir, par exemple, le cas de l'impôt négatif). Dans la forme optimale du programme, il suffit d'habiter le territoire pour avoir automatiquement droit aux prestations. Contrairement aux programmes d'aide sociale, il n'y a pas de discrimination entre les personnes aptes au travail et celles qui ne le sont pas. Chaque personne admissible l'est indépendamment de ses compétences, habiletés ou volonté. Toutefois, comme nous le verrons aux chapitres 3 et 4, d'autres critères s'ajoutent souvent.

### Unité de base

---

Si l'ensemble de la population a droit à la prestation de base, l'unité à laquelle celle-ci est versée peut varier. Dans certains cas de figure, ce sont les familles qui reçoivent le montant. Pour d'autres, la prestation ne s'adresse qu'aux adultes en âge de travailler. Enfin, plus généralement, chaque individu a droit au même montant, peu importe son âge ou ses besoins. En choisissant l'individu comme unité de base, on favorise une plus grande indépendance des personnes.

### Examen préalable

---

Pour plusieurs programmes d'assistance de dernier recours, les personnes qui souhaitent recevoir une aide financière doivent d'abord passer un « test » économique pour vérifier leur admissibilité au programme. Par exemple, au Québec, l'aide sociale est accessible aux ménages à condition qu'ils « démonstr[ent] que [leurs] ressources (argent, biens, gains, avantages et revenus) sont égales ou inférieures aux montants fixés par règlement »<sup>16</sup>. Dans le cas des différentes incarnations du revenu minimum garanti, aucun examen préalable n'est habituellement demandé sur les avoirs, puisque les revenus sont cumulables. Ainsi, une personne qui possède une maison ou des économies peut les garder et recevoir quand même des prestations. Par contre, dans certains programmes, la prestation



supplémentaire est versée en fonction de l'argent gagné pendant la période de référence, afin de compléter les revenus de façon à atteindre un seuil minimum déterminé. Notons également que, dans les cas où les prestations sont financées par l'impôt, la fiscalité permet de récupérer les montants versés aux plus riches de la communauté grâce au taux marginal, soit le palier d'imposition appliqué aux derniers dollars gagnés<sup>17</sup>.

## Prestation

---

Dans les programmes de revenu minimum garanti, les prestations sont toujours versées sous forme monétaire, et non en biens ou en services. Les coupons de rationnement ne font donc pas partie d'un programme de revenu garanti. Il est également important de faire la distinction entre les services donnés et les prestations reçues. Ainsi, avec la mise en place d'un revenu de base, les services publics sont généralement maintenus au même niveau ou améliorés. Toutefois, la population plus défavorisée n'obtient pas de services supplémentaires. Les montants sont généralement uniformes et sont versés chaque année, chaque mois ou plus fréquemment. Un ménage, même constitué d'une seule personne, devrait idéalement disposer de moyens de subsistance à l'aide de cette prestation.

## Financement

---

À cet égard, il n'y a pas de consensus fort entre les différentes formules. Pour plusieurs, le financement d'un revenu minimum garanti devrait se faire par l'impôt. Les prestations seraient alors imposables et la fiscalité s'exercerait de manière progressive selon les revenus, incluant le revenu de base. Dans d'autres cas, c'est par l'exploitation de ressources communes que l'on arrive à accumuler l'argent à redistribuer, ou alors en créant de nouvelles taxes. Certains soulignent que l'abolition de plusieurs programmes sociaux permettra de dégager assez d'argent sans faire de modifications importantes au système, ou encore que le programme aurait des effets bénéfiques sur d'autres coûts sociaux et permettrait ainsi des économies supplémentaires. Pour Guy Aznar, c'est grâce à l'augmentation de la productivité qu'il sera possible de diminuer le temps de travail et de dégager des montants qu'il sera possible de redistribuer<sup>18</sup>. Bref, s'il est intéressant de se pencher sur l'origine des fonds nécessaires à la mise en place d'un revenu minimum garanti, il n'existe pas encore de solution idéale pour ce faire.

### 3. MODÈLES THÉORIQUES

#### L'impôt négatif, de Milton Friedman (années 1960)

La motivation à l'appui de la proposition d'une allocation universelle par Milton Friedman est de contrer la tendance interventionniste de l'État, tout en encourageant le travail. Friedman considère que les programmes sociaux sont trop coûteux et encouragent l'oisiveté plutôt que de favoriser l'indépendance économique. De plus, par ses interventions, l'État limiterait la capacité du

marché à s'autoréguler et ne respecterait pas l'autonomie des citoyens. Afin de rendre le système plus efficace, Friedman suggère de remplacer l'ensemble des programmes de suppléments de revenu par un seul<sup>19</sup>, qui offrirait à l'ensemble de la population un montant de base faible qui permettrait de réduire la pauvreté des ménages, tout en les incitant à travailler.

L'impôt négatif présente deux caractéristiques principales, soit un seuil de revenu jugé acceptable, puis un taux qui permet de calculer la prestation à verser lorsque ce seuil n'est pas atteint. Au-delà du seuil, de l'impôt est perçu. En deçà, une compensation est versée<sup>20</sup>. Par exemple, si le seuil est fixé à 10 000 \$ et que le taux est à 50 %, une personne

ayant un revenu de 6 000 \$ aurait droit à une prestation de 2 000 \$, soit la moitié de la différence entre le seuil et son revenu. Elle bénéficierait alors d'un revenu de 8 000 \$. Ainsi, le revenu minimal garanti pour l'ensemble de la population se situe à la croisée du seuil et du taux, soit à 5 000 \$ dans l'exemple cité. Friedman voit dans ce mécanisme une forme de justice sociale universelle qui permet à la fois d'aider les plus démunis, de préserver leur autonomie et d'encourager la responsabilité personnelle :

Il offrirait surtout un moyen direct d'assurer à chaque famille un revenu minimum, tout en évitant une bureaucratie gigantesque, et tout en sauvegardant dans une large mesure la responsabilité individuelle et les stimulants qui poussent les individus à travailler et à gagner suffisamment pour payer des impôts au lieu de toucher des allocations<sup>21</sup>.

Puisque la prestation est calculée à partir de la déclaration de revenus, le calcul a lieu en principe une fois par an, mais les versements pourraient se faire sur une base plus régulière. Dans ce modèle, l'incitation au travail demeurerait importante, le système permettant un niveau relativement bas de revenus garantis, sans aucun programme d'aide supplémentaire dans des cas particuliers comme la maternité, la vieillesse ou l'inaptitude au travail<sup>22</sup>.

Puisque l'État se retirerait des champs sociaux, les individus pourraient contracter des assurances privées afin de mieux compenser leurs revenus en cas de difficulté. L'élément clé de cette forme de prestation demeure la déclaration de revenus, qu'il faudrait adapter afin de la rendre conforme à l'unité de base que l'État souhaite compenser (ménage ou individu). Rappelons toutefois que

Critère	Application
Universalité/ Admissibilité	Ensemble des contribuables
Unité de base	Par la déclaration d'impôt
Examen préalable	Aucun
Prestation	Calculée par seuil et pourcentage/ versée une fois par année
Financement	Fiscalité

les montants octroyés par l'impôt négatif ne permettent pas de corriger rapidement une situation financière, puisque les prestations à verser sont déterminées seulement à la fin de l'année fiscale. Nous appelons également à la prudence face au retrait de divers programmes sociaux. S'il est vrai que l'impôt négatif peut venir remplacer certaines prestations, le rôle social de l'État demeure pertinent, par exemple pour compenser une situation extraordinaire. De plus, même avec un revenu minimum garanti inconditionnel, l'État peut essayer d'encourager certains comportements comme le soutien de proches malades ou handicapés ou la poursuite des études. Finalement, la présence de services publics forts n'est pas à négliger. En plus d'être moins onéreuse au plan global, l'accessibilité universelle à des services de qualité permet d'assurer une meilleure qualité de vie à l'ensemble de la population, et, conséquemment, de réduire les revenus nécessaires pour couvrir ses besoins de base.

## Le revenu de base, de Philippe Van Parijs et François Blais

Philippe Van Parijs est un philosophe et économiste belge qui milite depuis longtemps pour que l'État garantisse un revenu de base à ses citoyen-ne-s. Il appartient à l'équipe du Basic Income European Network (BIEN), un regroupement qui étudie cette mesure sociale et s'en fait l'instigateur<sup>23</sup>. Si Van Parijs adhère à cette idée, c'est d'abord pour des raisons éthiques : il trouve important non seulement d'améliorer la situation financière des plus pauvres, mais également de leur offrir dignité et liberté par la même occasion. Il croit par ailleurs que la structure actuelle des allocations de dernier recours ne favorise pas le retour au travail, quoi qu'on en dise. Il note par exemple que les régimes d'assistance permettent une certaine stabilité que le marché du travail n'est pas à même d'offrir. La trappe à pauvreté peut aussi créer une longue période sans emploi et contribuer à une dynamique circulaire limitant la capacité de la personne à trouver un emploi (pas d'emploi parce que pas d'expérience, pas d'expérience parce que pas d'emploi et ainsi de suite)<sup>24</sup>. De plus, en rendant les plus démunis dépendants de programmes d'assistance, on divise en deux la population (les prestataires et les contribuables), ce qui limite la possibilité d'une solidarité sociale appelant un sentiment d'égalité entre concitoyen-ne-s. François Blais, un politologue québécois, partage la vision de Van Parijs sur le revenu de base. Auteur de plusieurs livres et études, il est l'une des références québécoises sur le sujet.

Leur conception du revenu de base prévoit de verser la prestation sans condition et sans aucun test de ressources à chaque personne habitant le territoire. Le montant obtenu est donc cumulable avec les autres revenus. Pour tenir compte de l'augmentation de revenus résultante pour l'ensemble de la population, ils proposent de revoir le salaire minimum afin de faciliter l'embauche dans certains secteurs. Puisque le minimum vital serait déjà comblé par le revenu de base, chaque dollar gagné, même en deçà du salaire minimum d'aujourd'hui, permettrait d'améliorer considérablement la situation des personnes concernées. Les avantages en seraient nombreux :

D'abord, elle permettrait de rendre acceptables pour les travailleuses et les travailleurs des emplois faiblement

Critère	Application
Universalité/ Admissibilité	Tous les habitants du territoire
Unité de base	Individus/Adultes
Examen préalable	Aucun
Prestation	Uniforme/régulière
Financement	Fiscalité

qualifiés et rémunérés. Ensuite, elle inciterait les travailleuses et les travailleurs à réduire leur temps de travail en acceptant de travailler à temps partiel ou en prenant des congés sans solde afin de s'engager dans d'autres activités dans la sphère domestique (s'occuper d'un enfant ou d'un parent) ou dans la société civile (associations, organismes communautaires, bénévolat, etc.)<sup>25</sup>.

Blais met toutefois en garde contre une trop grande libéralisation des normes de travail : « [l']allocation universelle ne peut suppléer à certaines lois du travail majeures comme les lois qui protègent la sécurité physique et morale des personnes, qui instituent des congés obligatoires, qui protègent les contrats ou qui facilitent la syndicalisation<sup>26</sup>. » Il croit également qu'une mise en application progressive au Québec serait possible à court terme, simplement en éliminant quelques programmes comme les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfant à charge, le remboursement de TPS et de TVQ, le supplément de revenu garanti ou la sécurité du revenu<sup>27</sup>. Pour ce qui est des prestations d'aide sociale et de solidarité sociale, elles seraient appelées à disparaître, mais conservées d'ici à la transition vers une prestation de revenu minimum adéquat. L'effet serait alors neutre sur le niveau de revenu des plus pauvres grâce à la combinaison de l'allocation et de l'aide sociale. La prestation mensuelle serait non imposable et les paliers d'imposition seraient ajustés en conséquence<sup>28</sup>. Blais pense qu'en rendant les prestations individuelles et cumulables, il serait possible d'améliorer à la fois la situation des ménages défavorisés et celles des membres de ménages à revenu moyen n'ayant qu'un revenu de travail à temps plein.

## Critiques générales

---

Bien que l'idéal d'un revenu de base soit assez populaire, certaines craintes sont toutefois récurrentes. Nous en notons principalement trois, que la classe politique exploite pour justifier le refus de mettre en place cette mesure<sup>29</sup> : le coût, la désincitation au travail et la réduction des conditions de travail au bas de l'échelle. La première est l'investissement important qu'exigerait un tel système universel. L'offre de prestations uniformes et décentes appellerait d'importantes mises de fonds. Il pourrait être nécessaire d'augmenter considérablement l'imposition des particuliers afin, entre autres, de compenser les prestations que les plus nantis auraient reçues. Un tel changement fiscal serait fort impopulaire, malgré les avantages d'un nouveau principe de filet social. De plus, certains craignent qu'un taux marginal trop élevé puisse avoir un effet dissuasif sur le travail des plus riches. Compte tenu de cette critique, on suggère une mise en place progressive des allocations universelles, en commençant par un seuil de prestations relativement bas. Le coût de cette mesure diminuerait alors et l'on pourrait puiser à même les budgets des programmes existants, apporter quelques modifications au système fiscal pour l'adapter à la nouvelle réalité sociale et redistribuer l'argent ainsi obtenu à un faible coût supplémentaire pour la collectivité. Un tel processus pourrait même avoir pour effet de renforcer le marché du travail, puisque les sommes octroyées seraient insuffisantes pour constituer, à elles seules, un revenu décent. Gorz estime que cette solution ne peut être efficace, justement à cause de la pression exercée sur les gens pour trouver un revenu d'appoint à ce revenu de base. Il préfère des coûts importants – et donc une réelle liberté d'action des prestataires – au renforcement d'un système économique qu'il voit s'effriter<sup>30</sup>.

Une deuxième critique fréquente est qu'un revenu minimum garanti récompense l'oisiveté, puisqu'aucune condition de participation au marché du travail n'est attachée aux prestations. Une personne qui refuse de participer à la société, que ce soit en occupant un emploi rémunéré ou en s'impliquant dans sa communauté,

sera compensée de la même manière qu'une personne qui vit une situation particulière qui l'empêche de travailler, ou qui préfère s'investir dans du bénévolat ou du travail domestique. Bien que cette critique puisse rapidement être réfutée à l'étude des nombreux projets pilotes mis en place au siècle dernier, il est vrai que le principe même de l'allocation universelle ne fait aucune distinction quant à l'activité économique ou sociale des prestataires. Toutefois, il faut rappeler que les avantages de la participation au marché du travail dépassent une simple amélioration du statut financier des personnes<sup>31</sup>. Les lieux de travail sont également des lieux de socialisation et de réalisation personnelle, en plus d'offrir divers avantages sociaux comme des assurances privées et des régimes de retraite. La participation sociale et économique à la société a un effet direct sur l'estime de soi. Rappelons également que plusieurs tâches d'utilité sociale ne sont pas rémunérées, et ne sont, de ce fait, toujours pas reconnues pleinement. De plus, certaines activités nécessitent du temps d'élaboration et gagneraient à une libération du travail salarié. Pensons à cet égard à la recherche en science, à la philosophie, à l'art, à l'écriture ou à l'organisation de projets (appelés à rester ou non bénévoles).

D'autres critiques soulignent que l'instauration d'un revenu minimum garanti pourrait avoir des effets néfastes sur les conditions de travail. Si un certain montant est universellement alloué à toute personne, la pression sur le marché de l'emploi devient moins grande pour offrir des niveaux de rémunération décentes. Si tout le monde commence l'année avec des revenus équivalents au seuil de faible revenu, est-il encore nécessaire d'avoir un salaire minimum qui permet d'atteindre ce seuil en travaillant à temps plein? Pour Blais et Van Parijs, l'allocation universelle permet de fournir aux employeurs une certaine flexibilité additionnelle. En leur retirant la responsabilité d'offrir à leur personnel une rémunération couvrant leurs besoins de base, ils peuvent embaucher plus de personnes, ou plus facilement engager des personnes aux compétences limitées pour des tâches précises qui n'auraient pas été rentables pour l'entreprise si payées au salaire minimum. Cependant, cette flexibilisation peut également cacher une précarisation, particulièrement dans un contexte où le revenu garanti ne suffit pas à atteindre un niveau de subsistance adéquat. Déjà, plusieurs emplois au salaire minimum offrent peu d'avantages sociaux et se font dans des conditions physiques difficiles (longues heures debout, horaires atypiques, gestes répétitifs, cadences extrêmes, etc.). Une plus grande précarisation des conditions de travail se ferait donc au détriment des objectifs d'intégration et d'amélioration des conditions de vie des plus pauvres. Il faudrait donc veiller à ce que la mise en place d'une allocation universelle ne se fasse au prix d'une fragilisation du marché du travail, ce qui exigerait le maintien de normes strictes.

## 4. EXEMPLES CONCRETS

Passons maintenant à la présentation de différents modèles d'application. Nous en avons choisi trois, répartis dans le temps et dans l'espace géographique. Le premier exemple étudié est celui des villages namibiens Otjivero et Omitara, qui connaissent de forts taux de chômage dans un contexte de grande pauvreté. À la fin de la décennie 2000, les personnes participant à un projet pilote se sont vues offrir une prestation minimale mensuelle grâce à un projet pilote, le Basic Income Grant (BIG). Ensuite, nous regarderons du côté de l'Alaska et de son fonds permanent qui permet d'offrir depuis plus de 30 ans des dividendes sur l'argent obtenu par l'exploitation du pétrole à chaque individu habitant sur le territoire. Finalement, nous nous attarderons au Mincome, créé au Manitoba à la fin des années 1970, où les habitants du village de Dauphin ont participé à une vaste expérience sociale afin de mesurer l'efficacité de revenus de compensation universels.

### Otjivero et Omitara, Namibie, 2008–2009

L'Afrique est un continent qui connaît de graves problèmes de pauvreté. Les besoins sont si grands qu'il est difficile de voir quoi prioriser. Doit-on d'abord promouvoir l'éducation ? S'assurer d'un accès à des soins de santé adéquats ? Proposer des moyens de subvenir aux besoins ? Les organismes d'aide internationale sur le terrain répondent de manière différente à ces questions. Une organisation allemande a choisi de tenter une nouvelle approche. Plutôt que d'aller offrir des services ou de construire des infrastructures, elle a proposé de donner à chaque personne un montant mensuel<sup>32</sup>. Pour tester cette idée, elle l'a appliquée dans deux petits villages de la Namibie, une ancienne colonie allemande.

Pour comprendre un peu mieux le contexte, il faut d'abord savoir que la Namibie est l'un des pays qui éprouvent les plus fortes inégalités au monde. Le coefficient de Gini est une mesure reconnue de ces inégalités. Un coefficient de 0 signifierait que toutes les personnes qui habitent le territoire possèdent la même part de la richesse sociale. Par contre, un coefficient de Gini de 1 indiquerait qu'une seule personne possède l'ensemble des revenus, alors que les autres n'ont rien. Dans son rapport sur le développement humain de 2009, l'ONU a évalué le coefficient de Gini de ce pays à 0,743. Celui du Canada pour la même année était de 0,326<sup>33</sup>. À l'instar de la plupart des pays africains, la Namibie connaît une importante ségrégation économique. D'un côté se trouvent les riches propriétaires terriens, habituellement blancs et d'origine allemande, et de l'autre, les plus pauvres, qui sont surtout des paysans d'origine africaine sans instruction ni moyens<sup>34</sup>.

La Namibie n'a pas de salaire minimum et les rémunérations varient énormément selon le type de travail et sa localisation. Dans certains cas, les salaires sont amputés de montants servant à payer logement, nourriture ou pénalités diverses. Il existe trois mesures du niveau de pauvreté en Namibie : la pauvreté « alimentaire », avec des revenus mensuels inférieurs à 152 \$NMB, la pauvreté sévère, sous 220 \$NMB,

Critère	Application
Universalité/ Admissibilité	Tous les résident-e-s du territoire inscrite-s au programme sur une base volontaire
Unité de base	Personnes de moins de 60 ans
Examen préalable	Aucun
Prestation	Fixe, mensuelle
Financement	Organisme caritatif

et le seuil de pauvreté, à moins de 316 \$NMB.<sup>35</sup> Otjivero et Omitara sont deux petits villages qui regroupaient au début du projet surtout des chômeurs (70 %) et de nombreux enfants souffrant de malnutrition (42 %)<sup>36</sup>. La situation sociale y est très difficile, avec un taux élevé de séropositifs et peu de cohésion sociale entre les gens<sup>37</sup>.

En 2005, une coalition comprenant six organisations religieuses, syndicales et communautaires a commencé à promouvoir l'idée de distribuer à chaque Namibien et Namibienne un montant mensuel uniforme. L'objectif initial était de convaincre le gouvernement de mettre en place une telle politique sociale. Après des années de lobbying, la coalition a décidé de mettre en place un projet pilote financé à même leurs budgets et divers dons reçus à cet effet.

Le projet pilote proposait de remettre 100 \$NMB/mois à chaque citoyen-ne inscrite au programme. Toutes les personnes résidant au pays au moment de la période d'inscription (incluant des fermiers blancs fortunés) ont été ajoutées au programme. Même si celui-ci s'adressait d'abord aux villageois-es d'Otjivero et Omitara, les prestations continuaient d'être versées même si la personne déménageait. Aucune condition n'était exigée de la part des participant-e-s, qui n'avaient pas non plus à effectuer des dépenses particulières avec l'argent reçu<sup>38</sup>. Pendant deux ans, les prestations ont été régulières. Toutefois, comme le projet pilote n'a pas été repris par le gouvernement, les sommes versées ont commencé à diminuer au début de 2010, pour être abolies à la fin de 2011, lorsque la coalition à l'origine du projet s'est retrouvée sans fonds. Bien que le projet ait été abandonné, ses auteur-e-s ont pu recueillir des données sur la transformation sociale et économique de ces villages durant près de quatre ans.

Ils et elles ont ainsi pu évaluer les effets de cette prestation sur les taux de criminalité, de décrochage scolaire, de maladie infantile ainsi que sur l'incitation au travail. Ces résultats ont été qualifiés de spectaculaires. Le taux de malnutrition infantile a décliné substantiellement, passant de 42 % à 10 %<sup>40</sup>. L'assiduité scolaire a augmenté chez les enfants. On a aussi noté une fréquentation accrue de la clinique médicale. En effet, ayant maintenant les moyens de prendre soin de leur santé, les participant-e-s au programme se sont montré-e-s plus enclin-e-s à aller chercher de l'aide lors de troubles médicaux. La population a donc eu une meilleure santé parce que mieux suivie médicalement. Les personnes séropositives ont aussi mieux répondu aux traitements parce que mieux nourries et plus propres.

Une des habitantes du village décrit ainsi les changements constatés :

Les enfants achètent tous des uniformes scolaires et les parents paient pour les frais de scolarité. Les gens achètent de la nourriture, des télévisions, des lecteurs DVD et des fours. Plusieurs ont agrandi leur maison. Où il n'y avait que quelques magasins avant, il y a maintenant 10-12 petits magasins. Le village est beaucoup plus propre, parce que l'on est mieux disposés à faire du ménage lorsqu'on est bien nourris et que l'on n'a pas faim. Les crimes ont complètement cessé, alors que l'alcoolisme et la violence faite aux femmes ont beaucoup baissé. Il y avait de la prostitution parce que les femmes avaient faim, mais c'est maintenant complètement arrêté<sup>41</sup>.

Sur l'incitation au travail, les résultats sont particulièrement intéressants. En offrant à l'ensemble de la population une allocation garantie, on a permis aux prestataires de mettre de côté le nécessaire afin de se trouver un emploi. On l'oublie parfois mais, pour se sortir de la pauvreté, il faut souvent un investissement de base. Pour certain-e-s, cela voulait dire avoir enfin les moyens de prendre l'autobus et de diffuser une petite annonce dans la ville voisine. D'autres y sont arrivé-e-s en achetant des poules et en revendant des œufs ou des poulets<sup>42</sup>.

Mais c'est dans l'esprit de communauté que les résultats ont été les plus surprenants. Alors que la solidarité était limitée avant le BIG, les villages ont commencé à s'organiser pour gérer les conséquences sociales de cette prestation régulière et universelle. Par exemple, après avoir vu certaines personnes boire toute leur prestation dès le premier jour, la population, incluant les propriétaires de bars locaux, s'est entendue pour que les bars restent fermés la journée où les montants étaient remis. La situation sociale s'est grandement détendue et une certaine vie de quartier est graduellement apparue<sup>43</sup>.

## Alaska Permanent Fund

Une des critiques faites au programme vient des propriétaires terriens habitant près des villages concernés. Parce que les prestations offertes permettent d'améliorer la situation financière des familles, les travailleurs et travailleuses deviennent plus exigeant-e-s quant à leurs choix d'emploi. Ils et elles refusent maintenant de travailler dans des conditions pénibles pour un salaire jugé trop bas. Ainsi, les fermiers se voient dans l'obligation d'augmenter la rémunération offerte afin d'attirer de la main-d'œuvre sur leurs terres<sup>44</sup>. Bien entendu, ce reproche est discutable, dans une situation où n'existe aucun salaire minimum et où les habitants vivaient auparavant avec des revenus inadéquats pour s'arracher à la pauvreté. En fait, le principal problème du BIG est d'avoir pris fin, après avoir permis pendant quatre ans à une communauté de se développer. La fin des prestations pourrait avoir des conséquences difficiles à gérer.

Lorsqu'on parle de revenu minimum garanti, un des exemples qui est fréquemment utilisé est l'Alaska Permanent Fund, qui permet de redistribuer des fonds acquis à travers l'exploitation des ressources non renouvelables entre tou-te-s les résident-e-s de l'État. Toutefois, bien que ce programme réponde à plusieurs critères qui permettent de l'envisager comme un programme de revenu minimum garanti, il est important de rappeler que ce programme n'est pas présenté comme une mesure de lutte à la pauvreté, mais plutôt comme une méthode de redistribution de revenus tirés de l'exploitation d'une ressource collective. Bien entendu, malgré cette prétention, le montant offert demeure plus avantageux pour les pauvres puisque celui-ci est compris dans le revenu duquel sera prélevé l'impôt fédéral. Ainsi, les ménages jouissant d'un revenu déjà élevé verront leur dividende absorbé en plus grande partie par l'impôt. Mais avant d'aborder l'étude de ce programme, commençons par en présenter la genèse.

En 1976, les citoyen-ne-s de l'Alaska ont adopté par référendum la création d'un fonds permanent. Les revenus tirés par l'État de l'exploitation pétrolière devenaient importants et la population souhaitait en mettre de côté une proportion considérable, à la fois pour le mettre à l'abri de dépenses à saveur politique et pour permettre d'assurer la pérennité de l'État une fois les ressources épuisées. Le fonds nouvellement constitué devait percevoir au moins 25 % des revenus associés au pétrole et au gaz naturel (après autres taxes et redevances, ce qui laissait en fait un pourcentage d'environ 10%<sup>45</sup>). Quelques années plus tard, les dividendes du fonds ont commencé à être distribués à l'ensemble de la population de l'Alaska qui habite le territoire pendant une année

Critère	Application
Universalité/ Admissibilité	Résident-e-s du territoire pendant au moins un an à partir du 1er janvier, qui n'ont commis aucun crime
Unité de base	Individu
Examen préalable	Aucun
Prestation	Uniforme, variable selon l'année
Financement	Investissement de redevances pétrolières



complète débutant le 1<sup>er</sup> janvier. Le montant est déterminé selon un calcul complexe basé sur la performance moyenne sur cinq ans<sup>46</sup>. Les gens sont toutefois exclus de cette distribution s'ils ont été trouvés coupables ou emprisonnés au cours de l'année pour certains délits<sup>47</sup>. Depuis le premier versement en 1982, plus de 17 G\$ ont ainsi été redistribués, à raison de montants annuels variant entre 330 \$ et 2 000 \$.

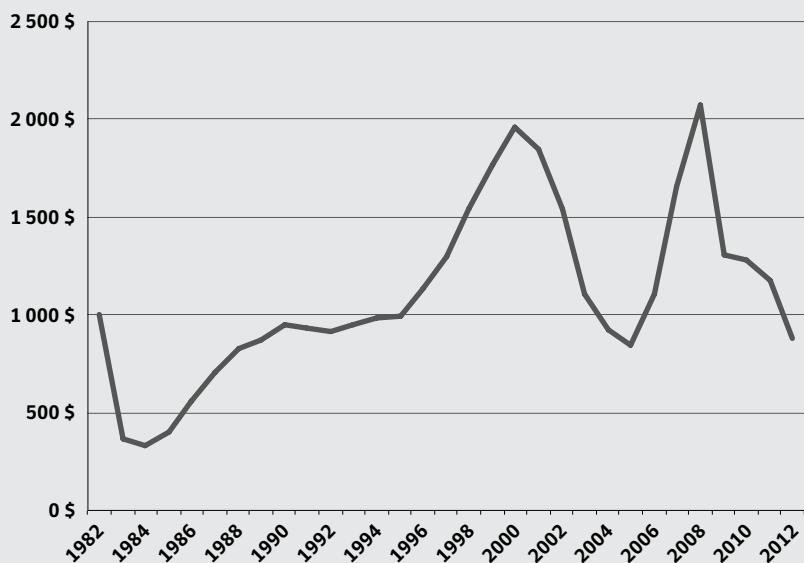
En 2010, Scott Goldsmith, un professeur d'économie à l'Institut de recherche sociale et économique de l'Alberta, s'est penché sur l'Alaska Permanent Fund comme formule de revenu minimum garanti<sup>48</sup>. Bien qu'éclairante, son analyse demeure très partielle à cause de l'absence d'études faites sur le programme auparavant. Comme lui-même le fait remarquer, la variation de certains indicateurs sur près de 30 ans ne permet pas en soi de tracer un lien direct avec le versement du dividende. Toutefois, il présente plusieurs données qui permettent de brosser un portrait global du programme, de ses effets et de ses problèmes.

Cette structure d'allocation universelle permet de stabiliser les revenus des personnes habitant le territoire, principalement celles et ceux qui sont dans des villes et villages plus excentrés de l'État, aux prises avec de forts taux de chômage et de pauvreté. Il s'agit également d'un support pour l'économie locale. Quoique l'objectif initial était de mettre de côté de l'argent en attendant la fin de l'apport des ressources non renouvelables à l'économie de l'Alaska, la réforme constitutionnelle de mise en place du fonds n'a pas prévu explicitement de mode d'opérationnalisation de cet objectif une fois la ressource épuisée. Aujourd'hui, les gens de l'Alaska sont devenus « attachés » aux prestations du fonds : celles-ci permettent, particulièrement pour les personnes à faibles revenus, d'augmenter substantiellement leur niveau de vie. En 1999, le gouvernement de l'Alaska a encouru des problèmes financiers.

Le prix du baril du pétrole avait considérablement décliné, et on annonçait encore des baisses à venir. Dans ce contexte, un référendum a été organisé pour demander aux citoyen-ne-s la permission d'utiliser une part de ce fonds pour aider à défrayer les services publics. Même si la campagne du Oui avait l'appui du gouverneur de l'État et le budget le plus élevé, le Non a gagné avec plus de 80 %<sup>49</sup>. Plutôt que d'encourager un sentiment de communauté et de réciprocité, le programme de dividende en était venu à être perçu comme répondant à un devoir de service de l'État, sans aucune contrepartie citoyenne. En effet, l'Alaska est le seul État des États-Unis qui ne prélève aucun impôt sur le revenu. Les revenus de l'État proviennent en grande majorité de l'industrie pétrolière<sup>50</sup>.

La seule étude faite pour évaluer l'impact du dividende citoyen sur la disposition à travailler a eu lieu au tout début du programme, en 1984. Seulement 1 % des répondant-e-s ont alors dit travailler moins en conséquence de ce dividende. M. Goldsmith explique cette donnée par le fait que les citoyen-ne-s de l'Alaska qui sont pauvres habitent souvent dans des lieux isolés, avec peu de possibilités

**GRAPHIQUE 1** Montant du dividende versé aux personnes admissibles de 1982 à 2012 (\$US courants)



Source : Alaska Permanent Fund Corporation, *Annual Dividend Payouts*.

d'emploi malgré leur volonté de travail. Il mentionne par exemple des Autochtones qui restent dans leur village par attachement, dans l'attente d'un hypothétique développement économique. Le supplément annuel leur permet d'obtenir un peu d'argent pour garder cet espoir vivant<sup>51</sup>. Ajoutons également que le dividende lui-même est présenté comme la redistribution d'une richesse collective plutôt que comme un programme social visant la réduction de la pauvreté.

Goldsmith note toutefois quelques effets imprévus. D'abord, le dividende a un effet de rétention de la population, mais également d'attrait, particulièrement chez une population pauvre et sans attache au travail. Puisque le montant annuel est déterminé en fonction du nombre de personnes admissibles au programme, cette augmentation de la population devrait faire diminuer les montants individuels versés. De plus, comme l'ensemble de la population reçoit un montant supplémentaire au même moment de l'année, les habitudes de consommation en sont également modifiées, entre autres à l'instigation des médias qui en parlent beaucoup et des commerçants qui proposent des soldes à ce moment.

## Manitoba, Canada, 1974–1978 : Le Mincome

Peu de gens savent qu'une expérience de revenu minimum garanti a eu lieu à l'intérieur même des frontières du Canada. Pourtant, entre 1974 et 1978, le Manitoba a mis en place un projet pilote en ce sens, centré sur la ville de Dauphin<sup>52</sup>. Fruit de la collaboration entre les gouvernements provincial (NPD) et fédéral (Libéral) d'alors, le programme se proposait d'élever les revenus de tous les ménages de la localité à un seuil minimum assorti à la composition de la famille. Le Manitoba souhaitait évaluer les effets d'un revenu minimum sur l'emploi, et la ville de Dauphin fut choisie comme population d'essai. Dauphin étant une ville qui vivait principalement d'agriculture, cette solution permettait notamment d'amoindrir les problèmes financiers que pouvaient susciter de mauvaises récoltes. L'accès aux prestations se faisait sur une base volontaire (par inscription au projet pilote) et aucune condition (sauf le lieu de résidence) n'était exigée. Ainsi, certains ménages inscrits n'avaient droit à aucun ajustement parce qu'ils gagnaient, pendant la période de référence, des revenus « trop élevés ». Il s'agissait donc d'un processus d'impôt négatif<sup>53</sup>. On évalue qu'environ 30 % des ménages avaient droit à des ajustements au cours d'une année<sup>54</sup>. Les instigateurs du programme y ont introduit deux variables pour en mesurer les effets : le niveau de la prestation et sa rapidité de réduction en fonction de la hausse des revenus. Ce projet audacieux faisait écho à certaines expérimentations qui avaient lieu à la même époque

aux États-Unis. Malheureusement, le contexte politique de la fin du projet pilote a forcé une suspension de l'analyse des résultats. Les premiers ministres qui avaient porté le projet ont été défaits (Schreyer au Manitoba en 1977, et Trudeau au Canada en 1979), et les politiciens qui les ont remplacés se sont montrés moins intéressés à un programme social de la nature du Mincome. Les chercheurs initiaux n'avaient pour mandat que l'archivage, et non l'analyse, des résultats de cette expérience. Il faudra donc attendre 2007 et la professeure d'économie Evelyn Forget pour vraiment approfondir l'impact du Mincome sur la population de Dauphin, en examinant ses 1 800 caisses de documents<sup>55</sup>.

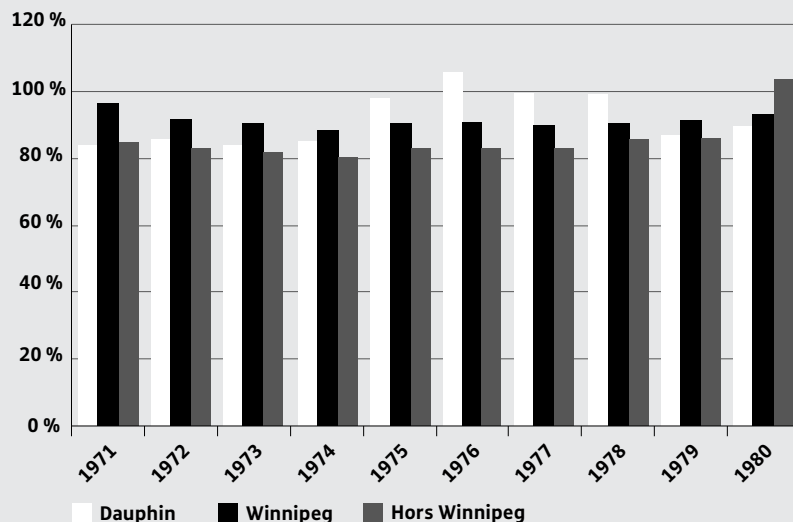
Critère	Application
Universalité/ Admissibilité	Chacun·e des habitants du territoire inscrits au programme sur une base volontaire
Unité de base	Ménage
Examen préalable	Aucun
Prestation	Compensation
Financement	Fiscalité

Même si le Mincome permettait aux ménages d'obtenir un revenu similaire à celui de l'aide sociale à l'époque, plusieurs éléments rendaient le programme plus intéressant pour les prestataires. D'abord, le seul critère d'admissibilité était les revenus reçus pendant la période. Il n'était donc pas nécessaire d'épuiser ses économies ou de liquider les avoirs non monétaires du ménage. Ensuite, les prestations pouvaient être dépensées à la guise des prestataires, sans aucune contrainte. Finalement, la générosité de la prestation diminuait en proportion de l'argent gagné (et non à partir d'un montant donné après quoi chaque dollar gagné est retiré de la prestation). On évitait ainsi la trappe à la pauvreté et permettait aux travailleurs et travailleuses précaires de bénéficier d'un coup de pouce. Dans ce programme, obtenir un supplément pour compléter son revenu n'avait rien d'humiliant, contrairement à l'aide sociale. Il s'agissait simplement d'assurer à l'ensemble des ménages un revenu vital minimum.

Forget note le peu d'impacts du Mincome sur le temps travaillé, à l'exception de deux groupes qui ont vu baisser leur nombre d'heures de travail. Il s'agissait des mères de jeunes enfants et des adolescent·e·s<sup>56</sup>. Cela s'explique aisément : les mères en ont profité pour retarder leur retour au travail après avoir accouché, et les adolescent·e·s et jeunes adultes ont pu pousser plus loin leurs études. De manière surprenante, l'économiste note même un nombre plus important d'inscri·e·s en 12<sup>e</sup> année en 1977 que d'élèves en 11<sup>e</sup> année au cours de l'année précédente. Ces statistiques sont parlantes, surtout quand on les compare avec les chiffres pour les années d'avant et après le projet de Mincome, ainsi qu'avec les données pour Winnipeg et pour le reste de la province. Le graphique ci-contre laisse bien voir le bond important, de quelque 15 points de pourcentage, survenu entre 1974 et 1975 et qui dure jusqu'en 1978. Toutefois, dès 1979, le pourcentage d'inscriptions rejoint la moyenne manitobaine<sup>57</sup>.

Les données en matière de santé sont également assez saisissantes. Pour évaluer l'impact du Mincome, Forget a comparé les indicateurs de santé de Dauphin à ceux d'une communauté semblable au Manitoba. Cette méthode permettait d'isoler les années du programme et de repérer des variations avec les périodes précédentes et suivantes. À Dauphin, les taux d'hospitalisation, d'accidents et de cas de santé mentale ont diminué de manière perceptible pendant la période du projet pilote. Dans le cas des hospitalisations, les statistiques étaient plus élevées par une marge stable avant la mise en place du Mincome. Au cours du projet pilote, on note une diminution de 8,5%<sup>58</sup>, mais le taux rejoint ensuite celui de la communauté similaire lorsque les prestations ne sont plus versées, fermant ainsi l'écart. Sur le long terme, on note également que les enfants qui ont connu le programme ont eu tendance à rester à l'école plus longtemps et à fonder une famille plus tardivement, en ayant moins d'enfants.

**GRAPHIQUE 2** Nombre d'inscriptions en douzième année en pourcentage des inscriptions en onzième année l'année précédente



Source : FORGET, Evelyn, *Revisiting Mincome*, Présentation à l'Institut de la santé publique et des populations – Institut de recherche en santé du Canada, novembre 2010.

Critère	Application
Universalité/ Admissibilité	Tout·es les contribuables
Unité de base	Au moyen de la déclaration d'impôt
Examen préalable	Aucun
Prestation	Compensation à 80%, modulée à partir de 100% en fonction d'objectifs de réinsertion
Financement	Fiscalité

## Régime intégré de soutien du revenu (RISR)

### CONTEXTE

Le dernier exemple d'application concrète que nous évaluerons est en fait une proposition émanant de l'avis<sup>59</sup> que le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CCLP) a présenté à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale en mars 2009. Le document regroupe 14 recommandations visant à aider le Québec à réduire la pauvreté et l'exclusion sociale. La plupart de celles-ci sont restées lettre morte. Pour ce qui est de celle concernant l'application d'un

revenu minimum garanti, le ministère a commandé une évaluation externe qui rejette la mesure parce qu'inefficace et coûteuse. À la lecture de ce rapport, il nous semble qu'il s'agit là d'une décision prématurée puisque l'analyse a été faite à partir d'une mauvaise compréhension de la proposition. Nous croyons ainsi que ce modèle mérite d'être exploré plus attentivement à la lumière, entre autres, des résultats obtenus dans les projets d'applications présentés plus haut.

La proposition du CCLP s'inscrit dans le contexte contemporain québécois, où les ménages qui ont recours à l'aide financière de dernier recours reçoivent un revenu très faible, qui ne permet pas d'échapper à la pauvreté. Pour une personne seule jugée apte au travail, les prestations sont fixées à 604 \$ par mois, soit un chiffre annuel total d'un peu plus de 7 000 \$. La mesure de pauvreté calculée à partir du panier à la consommation (MPC)<sup>60</sup> est fixée à près de 15 000 \$, soit plus du double. De plus, l'aide sociale est structurée de telle manière que les revenus gagnés au-delà de 200 \$/mois<sup>61</sup> sont entièrement déduits de la prestation jusqu'à épuisement de celle-ci. Ainsi, après la cinquième heure de travail hebdomadaire, il faut attendre à la vingtième pour voir augmenter son revenu. L'incitation au travail n'existe donc qu'en deçà de 20 heures par mois, et au-delà de 80 heures par mois de travail salarié.

### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le régime intégré de soutien au revenu (RISR) fait partie d'un avis soumis à la ministre par le CCLP en 2009. Les membres de ce comité avaient pour mandat d'adresser des recommandations à la ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour arriver à la recommandation de créer un RISR, ils et elles ont commencé par évaluer l'efficacité des mesures déjà en place, en identifier les limites et tenter de trouver des solutions. Dans un autre document publié la même année qui résume leurs recommandations, les auteur·e·s disent chercher une proposition qui permettrait d'atteindre trois objectifs principaux : «un minimum décent pour toutes et tous, un mode d'aide qui favorise l'autonomie et une meilleure valorisation du travail»<sup>62</sup>. Leur proposition cherche à répondre à deux problèmes principaux : d'abord s'assurer que l'ensemble de la population ait accès à un revenu qui lui permet de subvenir à ses besoins de base; ensuite éliminer la trappe à la pauvreté en s'assurant que chaque heure rémunérée ait un impact à la hausse sur les revenus. Parallèlement, le Comité souhaite réduire la stigmatisation qui accompagne les périodes de plus grande adversité financière, qui nécessitent une aide de l'État. Pour y arriver, le RISR utiliserait d'abord des crédits d'impôt remboursables (qui s'ajouteraient aux prestations de l'aide sociale, le cas échéant) afin d'atteindre un revenu équivalent à

80 % de la MPC. À mesure que les revenus de chaque personne atteindraient la parité avec la MPC, les crédits d'impôt seraient modulés jusqu'à disparaître complètement. Cette manière de faire évite un TEMI trop élevé et permet du même coup de valoriser financièrement toute heure travaillée. Le comité suggère de faire en sorte que 16 heures de travail hebdomadaire permettent d'atteindre la parité à la MPC. Cette manière de faire vise la simplicité en misant sur des outils déjà disponibles comme les déclarations de revenus et le crédit d'impôt pour solidarité, versé mensuellement.

Ainsi, le RISR garantirait 80 % de la MPC, indexée chaque année, grâce à un paiement régulier versé aux personnes y ayant droit. Ceci augmenterait considérablement le revenu des personnes seules dites aptes au travail, qui avaient, selon les données de 2010, un revenu disponible équivalant à seulement 54 % de la MPC. La bonification proposée aurait donc un impact considérable sur leur condition. La proposition du CCLP retient également diverses bonifications pour répondre à des cas particuliers. On souhaite, par exemple, que les personnes souffrant d'un handicap puissent bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable, vu les coûts supplémentaires liés à leur condition. Les familles seraient également compensées advenant l'augmentation des frais de garde.

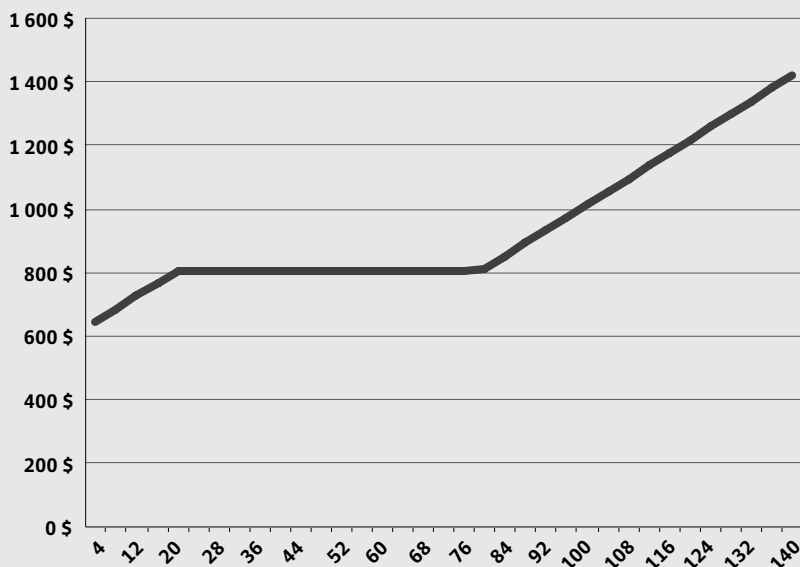
En plus de hausser les revenus disponibles pour les personnes les plus pauvres, la proposition cherche à réduire le stigma associé au programme de soutien de dernier recours. En effet, les crédits d'impôt remboursables ne seraient pas disponibles seulement pour les personnes présentement admissibles à l'aide sociale, mais seraient également un soutien pour les travailleurs pauvres. Il s'agirait d'une mesure de solidarité sociale automatique pour les personnes gagnant moins qu'un certain revenu.

## ANALYSE DU RISR PAR LE CENTRE INTERUNIVERSITAIRE SUR LE RISQUE, LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET L'EMPLOI

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a demandé au Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi (CIRPÉE) de faire l'analyse du RISR afin d'évaluer son coût et les impacts sur l'emploi de sa mise en place<sup>63</sup>. Toutefois, il nous est impossible de retenir leurs conclusions puisque celles-ci reposent sur une compréhension erronée de la proposition. Deux recommandations de l'avis du CCLP ont été retenues :

Recommandation 2 : Le Comité consultatif recommande que, dans une première étape, le soutien financier minimal s'établisse de manière à garantir 80 % du seuil de revenu disponible de référence de la MPC et que ce soutien soit indexé du coût de l'augmentation annuelle du panier minimal qui a servi de base au choix de ce pourcentage<sup>64</sup>.

GRAPHIQUE 3 Revenu d'emploi net pour une personne assistée sociale selon le nombre d'heures travaillées au salaire minimum (10,15 \$ au 1<sup>er</sup> mai 2013)



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, calculs de l'auteur.

Recommandation 13 : Le Comité consultatif recommande au gouvernement que les personnes dont les revenus de travail équivalent à 16 heures par semaine, en moyenne, au salaire minimum, aient accès à un revenu disponible *au moins égal* au seuil de référence proposé, soit la Mesure du panier de consommation pour les municipalités de moins de 30 000 habitants<sup>65</sup>.

Puisque les recommandations 2 et 13 ne mentionnent pas explicitement le traitement des revenus de travail permettant de dépasser 100 % de la MPC, le CIRPÉE tient pour acquis qu'ils seront entièrement déduits de la prestation jusqu'à épuisement de celle-ci. Le RISR ne permettrait donc que de déplacer la trappe à la pauvreté au-delà de la MPC. Pourtant, la recommandation 11 de l'avis du CCLP est claire :

Le Comité consultatif recommande au gouvernement que le régime intégré de soutien aux personnes et aux familles soit défini de manière à corriger les situations où les gains de travail sont complètement déduits du soutien financier et à *faire en sorte qu'au total, chaque dollar gagné procure une amélioration nette du revenu disponible*<sup>66</sup>.

De plus, ils tiennent pour acquis que la rémunération obtenue pour 16 heures de travail serait modulée pour atteindre 100 % de la MPC, ignorant du même coup le critère «au moins égal au seuil de référence» de la recommandation 13. Ces deux interprétations incorrectes faussent leur modélisation et la rendent inutilisable.

Les auteurs de l'étude associent également la mise en place du RISR à une augmentation du salaire minimum des plus pauvres pour la rejeter, entre autres raisons, sous prétexte que l'augmentation du salaire minimum porte préjudice aux emplois et fait augmenter la durée des périodes de recours à l'aide sociale. Pourtant, au Québec, l'augmentation du salaire minimum dans les dernières années n'a pas freiné la diminution du nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale<sup>67</sup>. Les statistiques pour le Canada tendent même à démontrer l'absence d'effet sur l'emploi de l'augmentation du salaire minimum<sup>68</sup>. On note également que la grande majorité des études parlent plutôt d'un effet neutre sur l'emploi, tant dans la composition de la force de travail que pour le nombre d'heures travaillées<sup>69</sup>.

Pour sa part, la ministre a répondu à l'avis du CCLP en rappelant que la situation financière des personnes à faible revenu de certains types (couples avec enfants, familles monoparentales, personnes seules avec contraintes sévères) permettait déjà d'atteindre 80 % de la MPC et sa parité avec 16 heures de travail. Cependant, pour les couples sans enfants et les personnes seules, le portrait est très différent : leurs revenus disponibles atteignaient en 2010 respectivement 58 et 54 % de la MPC. Le travail à temps partiel leur permettait tout juste d'atteindre le 80 %. C'est reconnaître qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer les conditions de vie de ces deux catégories de personnes. Toutefois, le Ministère s'est appuyé sur le rapport du CIRPÉE pour ne pas aller plus loin dans le sens du RISR, craignant une désincitation au travail et d'importants coûts supplémentaires.

Par ailleurs, nous invitons à la prudence quant à l'évaluation de l'effet du RISR sur l'emploi. Comme nous l'avons vu plus tôt, les résultats des expériences de revenus minimums garantis tendent plutôt à montrer une certaine stabilité dans l'emploi (Mincome, Alaska Dividend Fund), voire une hausse de l'employabilité et de l'entrepreneuriat (BIG). La garantie d'un revenu permet également à certaines parties de la population de se libérer du marché du travail afin de s'adonner à des activités temporaires et non rémunérées, comme élever de jeunes enfants ou pousser plus avant des études. De plus, la mise en place d'un tel programme aurait comme objectif un certain changement de mentalités qui permettrait

de lever le stigma de l'aide de dernier recours, d'une part en allouant à tous et toutes un minimum décent et, d'autre part, en allégeant le processus d'accès au supplément au revenu. Ces deux dynamiques faciliteraient l'inclusion à l'emploi. D'autres effets bénéfiques ont également été notés, comme la diminution de la criminalité et l'amélioration des indicateurs de santé.

## QUE FAIRE DU RISR ?

La recommandation du CCLP est intéressante et demeure un point de départ pertinent pour l'élaboration d'une politique cohérente de lutte contre la pauvreté. Plusieurs éléments sont déjà définis et offrent un cadre d'application sur lequel se baser. Il reste toutefois quelques éléments à élaborer avant toute mise en application. En effet, la modulation du supplément lorsque les revenus dépassent 100 % de la MPC reste à définir, tel que mentionné dans un document de 2010, « en fonction des objectifs des mesures d'incitation au travail »<sup>70</sup>. Pour être efficace, ce ratio doit permettre d'améliorer les revenus des personnes qui sont en situation de pauvreté même lorsqu'elles travaillent, tout en diminuant progressivement la prestation de base afin que la compensation vise principalement les plus démunis. Pour trouver le ratio idéal, il faut d'abord déterminer le niveau auquel l'État doit soutenir économiquement les différents ménages. Doit-il offrir une aide minimale afin d'améliorer la situation des seuls très démunis ? Doit-il, au contraire, aider toutes les familles à faibles revenus, même lorsqu'elles gagnent plus que différents seuils de pauvreté ? De plus, il est intéressant de noter qu'un même ratio peut avoir des effets très différents sur divers types de ménage. Par exemple, en réduisant la prestation des deux tiers des revenus gagnés, l'aide s'étendrait jusqu'à des revenus totaux de près de 25 000 \$ pour une personne seule, soit près du revenu disponible médian. Pour un ménage de deux adultes et deux enfants, le même ratio permettrait d'aider les ménages gagnant jusqu'à concurrence de 50 000 \$, soit environ 70 % du revenu médian d'une famille avec enfant<sup>71</sup>. Alors que l'un des avantages du RISR est sa simplicité, devrait-on le complexifier en adaptant la modulation à la composition des ménages ? De plus, il serait nécessaire de revoir les programmes de soutien déjà en place pour les évaluer à la lumière des changements qu'apporterait un revenu minimum garanti. La fiscalité devrait également être adaptée afin de financer la mesure. Au-delà du seul impôt sur le revenu, une réforme de la taxation pourrait être mise en place.

## CONCLUSION

---

La formule du revenu minimum garanti dépasse la simple aide aux plus démunis. Le principe même de garantir un revenu décent à l'ensemble de la population appelle une réflexion profonde sur notre système économique et social.

À droite, on considère que cette formule permet de dégager l'État de sa responsabilité sociale face aux aléas de la vie. En offrant un revenu à tous et à toutes, on fait de chaque personne un acteur rationnel qui peut choisir les services dont il ou elle a besoin, on en fait l'unique responsable de sa condition. Le marché de l'emploi peut alors être totalement dérégulé, laissant employé-e-s et employeurs négocier sans encadrement sur le marché de l'offre et de la demande de la force ouvrière.

À gauche, c'est plutôt la dignité et le droit à un « niveau de vie décent » qui interpellent; s'ouvre également une réflexion sur les apports essentiels à la société des activités non rémunérées (proches aidants, enfants d'âge préscolaire, éducation, bénévolat, etc.). Le rapport même au travail rémunéré est aussi remis en question. Avec la mutation du système économique, il devient plus facile de réfléchir au rapport entre le travail et la productivité et de projeter un idéal différent où tous et toutes pourraient s'affranchir de la nécessité de travailler au profit d'autrui, et où le travail rémunéré ne serait pas le vecteur principal d'inclusion ou d'exclusion sociale.

Entre ces deux manières d'envisager le revenu minimum garanti se trouvent des propositions qui, plutôt que remettre en question la société contemporaine, cherchent à faciliter l'inclusion par le travail, tout en assurant un minimum vital à ceux et celles qui se trouvent en périphérie du marché de l'emploi.

Les expériences de revenus minimums garantis s'inscrivent parfaitement dans cette voie. Pour évaluer leur succès ou non, c'est d'abord sur le taux d'emploi que l'on se questionne. L'émancipation passerait ainsi d'abord par le travail, mais également par le caractère transitoire des prestations dans la vie des personnes admissibles quand il s'agit d'atteindre un seuil minimum de revenu. Viennent ensuite l'examen des effets sociaux de cette formule en ce qui concerne les familles, les activités non rémunérées, le crime, la prostitution et les indicateurs de santé. Cette vision correspond trait pour trait au système économique néolibéral actuel; elle néglige de prendre en considération l'importance des formes de travail extérieures au rapport marchand, et pose comme finalité de la société le fait que tout le monde ait un emploi. Il est légitime de questionner la validité de cette philosophie, tant pour des raisons sociales qu'écologiques.

Dans les trois cas de figure étudiés, on peut voir que le supplément de revenu favorise une liberté de choix grâce à l'obtention d'une certaine autonomie financière non liée à l'activité salariée. Ainsi, dans le cas du Mincome, les mères de jeunes enfants et les adolescent-e-s ont réduit leur temps de travail pour se consacrer à des tâches non rémunérées mais socialement importantes (soins des enfants, éducation). En Namibie, le taux d'absentéisme scolaire a également grandement diminué. Pour ce qui est de l'Alaska, le supplément de revenu a permis à certaines régions rurales ou semi-rurales de se maintenir en attendant un développement économique ciblé.

Mais ce sont les indicateurs sociaux qui permettent de voir au mieux la portée de ces programmes. Dans les cas du BIG et du Mincome, conçus précisément comme moyens de lutte à la pauvreté, on a noté des avancées importantes dans la population. Dans les deux projets pilotes, l'absentéisme scolaire a diminué pendant la période étudiée. Le taux de diplomation a augmenté dans la ville de



Dauphin, ce qui a eu des répercussions au-delà de l'application du Mincome. En Namibie, où le système de santé n'est pas gratuit, le BIG a permis de faciliter l'accès aux médecins et aux médicaments, et donc de réduire les complications dues à de trop longues attentes pré-consultation. Au Manitoba, où le système est public, on a également remarqué une amélioration importante de la santé générale. Les taux d'accidents ont diminué, mais aussi les problèmes de santé mentale. Ces statistiques donnent à penser que le Mincome a permis d'améliorer le pouvoir de négociation des employé-e-s, ou du moins de diminuer leur tolérance à un milieu de travail dangereux ou toxique.

Ces résultats ne dérogent pas aux conclusions des chercheur-e-s Richard Wilkinson et Kate Pickett qui ont analysé les effets des inégalités économiques sur les déterminants sociaux. Dans leur livre *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*<sup>72</sup>, il et elle démontrent que, dans les sociétés dites développées, ce n'est pas la richesse moyenne qui est le meilleur indicateur du bien-être de la population, mais bien la faiblesse des inégalités économiques. Ainsi, un pays où l'écart est faible entre les riches et les pauvres connaît une meilleure longévité, une plus grande mobilité sociale et un plus faible taux de criminalité. Quant à la santé, mentale ou physique, on y dénote aussi de meilleurs résultats en regard des pays plus inégalitaires. Ces résultats surprenants se répercutent non seulement sur le niveau de vie des plus démunis, mais sur l'ensemble de la population.

Le Québec se situe déjà parmi les sociétés les plus égalitaires. Toutefois, il reste encore place à de l'amélioration. De plus, les réformes en cours à l'aide sociale et à l'assurance-emploi risquent de précariser encore plus la situation des plus pauvres. Une réflexion s'impose concernant notre filet social et les mesures à prendre pour assurer non seulement un revenu décent en regard des besoins de base, mais également la dignité de tous et de toutes. Le revenu minimum garanti offre une avenue à explorer plus avant afin d'en déterminer des modes d'application concrète qui permettront à la société québécoise d'en tirer des bénéfices optimaux.

## Notes

---

- 1 Cette brochure fait suite à une demande de consultation externe présentée à l'IRIS par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- 2 *Loi instituant l'assistance aux mères nécessiteuses*, Lois du Québec (CHAPITRE 81), 1937.
- 3 Voir le Front commun des personnes assistées sociales du Québec : <http://www.fcpsaq.qc.ca>
- 4 MORE, Thomas, *Utopie*, EJL, Paris, 1999, [http://classiques.uqam.ca/classiques/More\\_thomas/l\\_utopie/utopie\\_Ed\\_fr\\_1842.pdf](http://classiques.uqam.ca/classiques/More_thomas/l_utopie/utopie_Ed_fr_1842.pdf).
- 5 PAYNE, Thomas, *Agrarian Justice*, Alex Catalogue; NetLibrary, 2000, [http://virtuolien.uqam.ca/tout/UQAM\\_SFX111029787260478](http://virtuolien.uqam.ca/tout/UQAM_SFX111029787260478).
- 6 BEVERIDGE, Sir William, « Part 1 », *Social insurance and allied services, Rapport présenté à sa majesté la Reine d'Angleterre*, novembre 1942, 20 p. : [http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/19\\_07\\_05\\_beveridge.pdf](http://news.bbc.co.uk/2/shared/bsp/hi/pdfs/19_07_05_beveridge.pdf).
- 7 GORZ, André, *Misère du présent – Richesse du possible*, Galilée, Paris, 1997, p. 146.
- 8 *Ibid.*, p. 150.
- 9 COUTURIER, Eve-Lyne, et Bertrand SCHEPPER, *Qui s'enrichit, qui s'appauvrit*, Institut de recherche et d'informations socio-économique, mai 2010.
- 10 MÉDA, Dominique, *Que sais-je ? Le travail*, Presse universitaire de France, Paris, 2004, p. 3.
- 11 LAURIN, Alexandre, et Finn POSCHMANN, *Que sont devenus les taux effectifs marginaux d'imposition des Québécois ?*, Institut C.D. Howe, mai 2011, p. 7.
- 12 COUTURIER, Eve-Lyne, et Renaud GIGNAC, *Les prestations d'aide sociale sont-elles trop généreuses ?*, Institut de recherche et d'informations socio-économique, octobre 2012.
- 13 Voir par exemple EMPLOI-QUÉBEC, *Règles normatives – Subvention salariale*, 25 mars 2013, 26 p.
- 14 JOYEUX, Christophe, et Danièle MEULDERS, *Allocation universelle et impôt négatif*, 1999.
- 15 BOUCHER, Marie-Pierre, *Une histoire du droit au revenu : le triomphe de l'efficacité sur la justice*, thèse (D. en sociologie) – Université du Québec à Montréal, 2006, p. 461.
- 16 <http://www.mess.gouv.qc.ca/solidarite-sociale/programmes-mesures/assistance-emploi/>
- 17 Par exemple, une personne au Québec qui gagne 150 000 \$ paiera 25,75 % d'impôt sur toute somme qui s'ajoutera à son revenu. Il s'agit alors de son taux marginal. Pour une personne qui gagnerait plutôt 60 000 \$, son taux marginal se situe plutôt à 20 % puisque son revenu se situe dans le deuxième palier d'imposition. Ainsi, les sommes supplémentaires octroyées aux plus fortunés seront récupérées par l'impôt à un taux plus élevé.
- 18 AZNAR, Guy, *Travailler moins pour tous*, Syros, 1993.
- 19 FRIEDMAN, Milton et Rose, *La liberté du choix*, Pierre Belfont, Paris, 1980, p. 141.
- 20 *Ibid.*, p. 143.
- 21 *Idem.*
- 22 *Ibid.*, p. 144.
- 23 Basic Income European Network : <http://www.basicincome.org/>
- 24 AUBRY, François, *Allocation universelle – Fondements et enjeux*, CSN, mai 1999, p. 31.
- 25 *Ibid.*, p. 33.
- 26 BLAIS, François, *Un revenu garanti pour tous – Introduction aux principes de l'allocation universelle*, Éditions Boréal, Montréal, 2001, p. 83.
- 27 *Ibid.*, p. 131.
- 28 *Ibid.*, p. 132.

- 29 Prenons simplement l'exemple de la réponse du gouvernement libéral à l'avis du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans laquelle se trouvait une recommandation mettant en place une forme de revenu minimum garanti que nous examinerons au chapitre 4. MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, *Améliorer la situation économique des personnes : un engagement continu*, Rapport déposé en vertu de l'article 60 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avril 2011, 61 p.
- 30 GORZ, André, « Revenu garanti et postfordisme », *Ecorev' Revue critique d'écologie politique*, décembre 2006, <http://ecorev.org/spip.php?article508>.
- 31 MÉDA, Dominique, *op. cit.*, p. 32.
- 32 BIG coalition Namibia : <http://www.bignam.org/Index.html>
- 33 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, *Rapport mondial sur le développement humain 2009 – Lever les barrières : Mobilité et développement humains*, PNUD, 2009, p. 195 et 197.
- 34 CENTRAL BUREAU OF STATISTICS NATIONAL PLANNING COMMISSION, *A Review Of Poverty And Inequality In Namibia*, octobre 2008, p. 13.
- 35 ROBEYN, Ingrid, *The Basic Income Grant Experiment in Namibia*, juin 2009, <http://crookedtimber.org/2009/06/02/the-basic-income-grant-experiment-in-namibia/>
- 36 <http://www.globalpolicy.org/component/content/article/211-development/48036-a-basic-income-program-in-otjivero.html>
- 37 HAARMANN, Dirk, *Piloting Basic Income in Namibia – Critical reflections on the process and possible lessons*, p. 2.
- 38 [http://www.bignam.org/BIG\\_pilot.html](http://www.bignam.org/BIG_pilot.html)
- 39 SHEJAVALI, Nangula, « Otjivero residents to get 'bridging allowance' as BIG pilot ends », *The Namibian*, 9 décembre 2009, <http://www.namibian.com.na/news-articles/national/full-story/archive/2009/december/article/otjivero-residents-to-get-bridging-allowance-as-big-pilot-ends/>.
- 40 KRAHE, Dialika, « A Basic Income Program in Otjivero », *Spiegel Online*, 10 août 2009, <http://www.globalpolicy.org/component/content/article/211-development/48036-a-basic-income-program-in-otjivero.html>.
- 41 « Basic Income Grant Transforms Desperate Namibian Village into Place of Hope », The Lutheran World Federation – A Communion of Churches, 8 mars 2011, <http://www.lutheranworld.org/lwf/index.php/basic-income-grant-namibia.html>, notre traduction.
- 42 KRAHE, Dialika, *op. cit.*
- 43 *Ibid.*
- 44 <http://www.livableincome.org/atrmincome.htm>
- 45 GOLDSMITH, Scott, *The Alaska Permanent Fund Dividend: A Case Study in Implementation of a Basic Income Guarantee*, présenté au congrès Basic Income Earth Network (BIEN), juillet 2010, p. 4. [http://www.iser.uaa.alaska.edu/Publications/bien\\_xiii\\_ak\\_pfd\\_lessons.pdf](http://www.iser.uaa.alaska.edu/Publications/bien_xiii_ak_pfd_lessons.pdf).
- 46 Montant du dividende versé : Revenus de l'État au cours des 5 dernières années, multiplié par 21 % (ce qui donne à peu près la moyenne annuelle), divisé par deux, moins les frais de gestion, divisé par le nombre de citoyen-ne-s admissibles à la prestation. <http://www.apfc.org/home/Content/dividend/dividend.cfm>
- 47 Une personne trouvée coupable d'un crime dans l'année, ou une personne ayant été emprisonnée dans l'année pour un crime, ou pour un délit pénal si cette même personne a déjà été emprisonnée pour un crime auparavant ou pour au moins deux autres délits pénaux dans l'année courante.
- 48 GOLDSMITH, *op. cit.*
- 49 <http://www.elections.alaska.gov/results/99SPEC/results.pdf>
- 50 Alaska Department of Revenue – Tax Division, *Revenue Sources Book Fall 2012*, p. 1, <http://www.tax.alaska.gov/programs/documentviewer/viewer.aspx?2682f>
- 51 GOLDSMITH, *op. cit.*, p. 17.
- 52 Alors que tous les ménages habitant la ville de Dauphin participaient automatiquement au programme, quelques

ménages dispersés à Winnipeg étaient également inscrits à un programme similaire. La haute concentration de participant·e·s à Dauphin rend l'analyse plus intéressante dans cette petite ville que dans la capitale.

- 53 FORGET, Evelyn, *The Town With No Poverty – Using Health Administration Data to Revisit Outcomes of a Canadian Guaranteed Annual Income Field Experiment*, Université du Manitoba, février 2011, p. 5.
- 54 *Ibid.*, p. 13
- 55 *Ibid.*, p. 11.
- 56 BELIK, Vivian, « A Town Without Poverty? », *The Dominion*, 5 septembre 2011, <http://www.dominionpaper.ca/articles/4100>.
- 57 [http://web25.uottawa.ca/academic/health/ipp/h/EvelynForget\\_phiric.pdf](http://web25.uottawa.ca/academic/health/ipp/h/EvelynForget_phiric.pdf)
- 58 BELIK, Vivian, *op. cit.*
- 59 COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles, les meilleurs moyens de les atteindre ainsi que le soutien financier minimal*, mars 2009, 41 p.
- 60 La mesure du panier de consommation est un seuil de pauvreté basé sur le montant nécessaire pour couvrir les besoins de base d'un ménage (logement, transport, alimentation, habillement, etc.). Elle est calculée en fonction du nombre de personnes dans le ménage et de la taille de la ville de résidence.
- 61 Le montant est de 200 \$ pour une personne seule considérée apte au travail. Un couple aura droit à un montant de 300 \$ sans pénalité. Pour une personne jugée inapte au travail, le montant est plutôt de 100 \$.
- 62 COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Une cible à atteindre pour le bien de tous, Une cible atteignable si on s'y met tous*, décembre 2009, p. 18.
- 63 CHAVET, Nicholas-James, Jean-Yves DUCLOS et Guy LACROIX, Évaluation de l'Avis du CCLP, CIRPÉE, 16 décembre 2009, 68 p. Trois ans plus tard, ces mêmes chercheurs ont repris l'essentiel de leur analyse dans *Fighting Poverty: Assessing the Effect of a Guaranteed Minimum Income Proposal in Québec*, une étude publiée dans la Série scientifique du CIRANO. Dans cette dernière, ils en profitent également pour évaluer l'impact de différentes adaptations du RISR.
- 64 COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *op. cit.*, mars 2009, p. 22.
- 65 *Ibid.*, p. 42, notre soulignement.
- 66 *Ibid.*, p. 38, notre soulignement.
- 67 Entre 2006 et 2009, le salaire minimum au Québec a augmenté de 1,50 \$ alors que la population de l'aide sociale a diminué de 3 %, et ce, malgré une récession.
- 68 Pour arriver à cette conclusion, nous avons comparé l'évolution du salaire minimum de chaque province à celle du taux d'emploi de 2002 à 2012. Aucune corrélation n'a été trouvée entre les deux statistiques pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans. Pour les travailleurs et travailleuses âgées, on a noté une légère corrélation positive. CANSIM, Tableau 282-0002, et INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Évolution du taux du salaire minimum au Québec et au Canada entre 2002 et 2012* ([http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf2012/salaire\\_minimum2012.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/remuneration/pdf2012/salaire_minimum2012.pdf)).
- 69 SCHMITT, John, *Why does the minimum wage have no discernable effect on employment?*, Center for Economic and Policy Research, février 2013.
- 70 COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, *Une cible à atteindre pour le bien de tous, Une cible atteignable si on s'y met tous*, décembre 2009, p. 23.
- 71 Calculé pour 2010 à partir de données de la mesure du panier de consommation de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/2012002/tbl/tblo4-fra.htm>) et du revenu médian de l'Institut de la statistique du Québec ([http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls\\_mengs\\_niv\\_vie/revenus\\_depense/revenus/modi\\_hh\\_1150.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/revenus/modi_hh_1150.htm)).
- 72 PICKETT, Kate et, Richard WILKINSON, *The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better*, Bloomsbury Press, New York, 2009.





L'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), un institut de recherche indépendant et progressiste, a été fondé à l'automne 2000. Son équipe de chercheur-e-s se positionne sur les grands enjeux socio-économiques de l'heure et offre ses services aux groupes communautaires et aux syndicats pour des projets de recherche spécifiques.

**Institut de recherche et d'informations socio-économiques**

1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7

514.789.2409 · [www.iris-recherche.qc.ca](http://www.iris-recherche.qc.ca)

**ISBN 978-2-923011-27-1**